



condamnation sursis 2 mois

Par **targoluk**, le **09/10/2010** à **10:58**

Bonjour,

J'ai été condamné à une peine de 2 mois de sursis lors d'un procès en avril 2008, je n'ai jamais reçu de convocation. Le 27 octobre 2010 je dois me rendre à la gendarmerie de ma résidence pour lecture du TGI d'Amiens. J'aimerais savoir si cette condamnation m'ouvre un casier judiciaire et si elle sera inscrite sur l'un de mes bulletins et puis je fais appel de cette décision ? Vouloir passer le concours de gendarme est-ce que cela peut me pénaliser voire m'être refusé de le passer ? Si cette peine est inscrite sur un de mes bulletins de casier judiciaire puis-je demander au juge de ne pas la mentionner ou de la retirer pour raison professionnelle ?

merçi